

**De:** Jean-Marc Viau [jmviau@bficanada.com]

**Envoyé:** 7 avril, 2003 11:24

**À:** ginette.giasson@bape.gouv.qc.ca

**Cc:** 'Yves Normandin'; 'Daniel Boisvert'

**Objet:** Rectificatif DM9

Madame Giasson,

Vous trouverez ci-dessous une correction concernant notre rectificatif du mémoire DM9

Dans le premier paragraphe du rectificatif, nous devrions lire 5 fois supérieure plutôt que 5 fois inférieure.

L'accroissement de la production des déchets utilisé, soit 1.95% pour les 25 prochaines années se terminant en 2029 dans l'étude de Stratem DBC. août 2001 (PR8.3) est de 25.8 % inférieure à l'accroissement de la production des déchets de la province du Québec pour la période 1988-1998, soit 2.63%. Il est à remarquer que l'accroissement de la production des déchets pour la province du Québec pour la période 1998-2000 a été de 5 fois SUPÉRIEURE à celui choisi par Stratem DBC pour établir la projection des matières résiduelles générées au Québec pour les 25 prochaines années.

Nous espérons que le tout sera à votre convenance, veuillez accepter, Madame, nos meilleures salutations

Jean-Marc Viau  
Assistant directeur  
BFI Usine de triage Lachenaie Ltée  
3779 Chemin des 40-Arpens  
Lachenaie, Québec  
J6V 1A3  
courriel : jmviau@bficanada.com  
téléphone: (450) 474-2010  
Télécopie: (450) 474-1871



# USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

Par courriel

Lachenaie, le 4 avril 2003

Madame Ginette Giasson  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audience publique sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec)  
G1R 6A6

**Objet :** Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie  
(Secteur Nord)  
**Rectification concernant le mémoire DM9**  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

---

Madame,

Vous trouverez ci-joint les rectifications concernant le document complémentaire du mémoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal. Les parties demandant une rectification sont surlignées en jaune et la rectification est dans l'encadrement qui suit.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jean-Marc Viau  
Directeur technique

p.j.

# Rectificatif de BFI Usine de triage Lachenaie Ltée au mémoire DM9

## Conseil régional de l'environnement de Montréal

### Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur Nord )

Page 4

Section :

Un volume de déchets à enfouir trop important

L'agrandissement demandé ... Tout d'abord, le promoteur considère que l'accroissement de la production de déchets se fera de manière continue et importante (taux annuel de 1.95%) jusqu'en 2029.

Commentaire :

L'accroissement de la production des déchets utilisé, soit 1.95% pour les 25 prochaines années se terminant en 2029 dans l'étude de Stratem DBC. août 2001 (PR8.3) est de 25.8 % inférieure à l'accroissement de la production des déchets de la province du Québec pour la période 1988-1998, soit 2.63%. Il est à remarquer que l'accroissement de la production des déchets pour la province du Québec pour la période 1998-2000 a été de 5 fois inférieure à celui choisi par Stratem DBC pour établir la projection des matières résiduelles générés au Québec pour les 25 prochaines années.

| Mode de gestion des matières résiduelles | Taux de croissance réels <sup>A</sup> |           | Taux de croissance projetés    |                                   |
|--|---------------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------------|
|  | 1988-1996                             | 1988-1998 | 1996-2029 (scénario optimiste) | 1996-2029 (scénario conservateur) |
| Génération                               | 2,45                                  | 2,63      | 1,95                           | 1,95                              |
| Récupération                             | 11,50                                 | 10,36     | 3,54                           | 2,78                              |
| Élimination                              | - 0,56                                | - 0,07    | 0,42                           | 1,34                              |

Selon Recyc-Québec<sup>(1)</sup> taux de génération entre 1998 –2000 : 9,89%

Selon Recyc-Québec<sup>(1)</sup> taux d'élimination entre 1998 –2000 : 12,28%

1- SOURCE : Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec

À la page 5

Par ailleurs, il est à noter que dans son tableau 1.6 (page 1-44) le promoteur fait état d'une capacité d'enfouissement totale, nécessaire pour son site pour une durée de 25 ans, de 27,5 millions de tonnes pour le scénario optimiste et de 32.5 millions de tonnes pour le scénario conservateur. Or, la demande d'agrandissement s'élève à 40 millions de tonnes pour cette période, soit une majoration de 31,25% pour le premier scénario et 18,75% pour le second. Or, cette majoration n'est pas justifiée par le promoteur.

**Commentaire :**

**L'aire d'enfouissement de l'agrandissement Nord a été optimisée en fonction des conditions géotechniques des sols en place et des normes et conditions du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, qui comporte des exigences environnementales plus sévères que l'actuel Règlement sur les déchets solides, dans lequel ledit projet d'agrandissement a été conçu afin qu'il soit intégré au paysage. Par conséquent, la capacité totale d'enfouissement ultime optimisé de ce projet d'agrandissement est donc de 40 millions de tonnes. Même en considérant que le scénario optimiste, il reste que seulement la partie Est et Ouest de la cellule du secteur Nord sera comblé au cours des 25 prochaines années, permettant ainsi d'avoir encore une capacité non-utilisée d'enfouissement d'environ 10 millions de tonnes représentant celle de la partie centrale de la cellule. Cette partie centrale de la cellule serait donc utilisée après 2029 pour se terminer vers 2041.**

À la page 5

Section :

**Des quantités élevées de matières putrescibles enfouies**

Il est reconnu que les matières putrescibles représentent actuellement une part importante des déchets (plus de 40% pour le secteur municipal) alors que le compostage (réalisé actuellement à très faible échelle) permettrait d'en valoriser une grande partie. Le tableau 1.4 (page 1.37) de l'étude d'impacts montre qu'en 1996 47% des déchets enfouis étaient des matières putrescibles. Or, dans le tableau 1.7 (page 1-48) présentant les projections pour le site de BFI, il est à noter qu'en 2029 cette proportion devrait être de 52,6% avec le scénario conservateur et de 44,3% avec le scénario optimiste. ... L'étude commandée par BFI à la firme Stratem DBC prévoit pour tout le Québec et l'ensemble des cinq régions un passage de 47% à 34 % pour le scénario optimiste et à 38 % pour le scénario conservateur. Même si ces résultats sont inférieurs à ceux présentés dans l'étude d'impact, il n'en demeure pas moins qu'ils ne traduisent pas la prise en compte ou très peu du développement du compostage et cela pour les 25 prochaines années.

**Commentaire :**

Effectivement, le tableau 1.4 à la page 1.37 de l'étude d'impact (PR3) montre qu'en 1996, 47% des déchets enfouis étaient des matières putrescibles, cependant il faut préciser que ce pourcentage s'applique pour tous les déchets éliminés du Québec provenant des secteurs municipal (42.8%), industriel, commercial et institutionnel (ICI) (23.7%) et construction et démolition (C&D) (33.4%). Les 3 derniers pourcentages mentionnés ont été calculés à l'aide des données du tableau 3 de l'étude de Stratem DBC, août 2001 (PR8.3).

Par ailleurs le tableau 1.7 à la page 1-48 de l'étude d'impact (PR3) ainsi que le tableau 21 de l'étude de Stratem DBC, août 2001 (PR8.3) présentent pour le site de BFI le pourcentage de matières putrescibles contenus dans les matières résiduelles éliminées, il est de 52,6% pour le scénario conservateur et de 44,3% pour le scénario optimiste en 2029 dont 96.5% des matières résiduelles éliminés chez BFI proviennent des secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) et de boues d'épuration, laissant un maigre 3.5% provenant du secteur de la construction et démolition (C&D), voir tableau 8 Étude Stratem DBC, août 2001 (PR8.3). Par conséquent, le seul fait d'éliminer à BFI principalement les matières des secteurs municipal, industriel, commercial et institutionnel (ICI) explique à lui seul les pourcentages plus élevés de matières putrescibles présents dans les dites matières éliminées à BFI par rapport à ceux éliminés au Québec et pour les cinq régions desservies voir le tableau 19 de l'Étude de Stratem DBC, août 2001 (PR8.3).

Les projections ont tenu compte de la valorisation des matières putrescibles, dont le compostage et les autres modes de valorisation des matières résiduelles pour les 25 prochaines années en considérant les objectifs du plan d'action 1998-2008 du MENV, tel que précisé dans le chapitre 2 de l'étude de Stratem DBC , août 2001 (PR8.3), approche et méthodologie .